

## Fiche d'information candidats libres

### CAP accompagnant éducatif petite enfance (AEPE)

Arrêté du 30 novembre 2020

#### Définition des épreuves professionnelles :

**IMPORTANT** : Pour valider le domaine professionnel, le candidat doit obtenir une note de 10 sur 20 à l'ensemble EP1, EP2 et EP3.

#### Epreuves EP1: ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT

Coefficient : 7

Nature de l'épreuve : orale : d'une durée de 25 minutes qui se compose d'un exposé du candidat puis entretien

Modalité de l'épreuve :

Le candidat présente **deux fiches** (modèles présents sur le site de l'académie) :

- l'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien (*Fiche technique A*)
- l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages. (*Fiche technique B*)

Contenu des fiches : Présentation du contexte d'intervention et description des activités

Il **adjoindra en annexe**, l'attestation de PFMP, ou d'activité et expérience professionnelle, relative au contexte d'intervention choisi auprès d'enfants de zéro à trois ans. (*Document disponible sur le site de l'académie*)

Compétences examinées pendant cette épreuve :

- ✓ Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte
- ✓ Adopter une posture professionnelle adaptée
- ✓ Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- ✓ Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- ✓ Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- ✓ Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant

#### Epreuves EP2: EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF

Coefficient : 4

Nature de l'épreuve : une épreuve écrite d'une durée d'1h30

Modalité de l'épreuve :

L'épreuve comporte des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs du bloc de compétences « exercer son activité en accueil collectif ». Le travail demandé et le degré d'exigence sont ceux du référentiel au niveau terminal.

Compétences examinées pendant cette épreuve :

- ✓ Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- ✓ Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- ✓ Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- ✓ Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

**Epreuves EP3: EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL**

Coefficient : 4

Nature de l'épreuve : Epreuve orale : Composé d'un Temps de préparation éventuel : 1 h 30 - Puis exposé du candidat et entretien d'une durée totale de 25 minutes.

Modalité de l'épreuve :

Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. Le temps de préparation est de 1h30

Les assistantes maternelles (AMA) et les employés à domicile ont la possibilité de présenter un projet d'accueil réel qui prend appui sur leur contexte d'intervention professionnel du domicile.

L'AMA ou l'employé à domicile qui fait ce choix **au moment de l'inscription** au diplôme dépose un dossier présentant le projet d'accueil à la date fixée par le Recteur (5 pages au maximum).

Ainsi il n'y a pas de temps de préparation

En l'absence du dépôt du projet d'accueil à la date fixée par le Recteur, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve et se voit attribuer la note zéro (qui n'est pas éliminatoire).

Compétences examinées pendant cette épreuve :

- ✓ Organiser son action
- ✓ Négocier le cadre de l'accueil
- ✓ Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- ✓ Elaborer des repas

**Définition des épreuves générales :**

**EG 1 : Français et Histoire –Géographie – Enseignement moral et civique :**

Coefficient : 3

Nature de l'épreuve : Epreuve écrite et orale d'une durée totale de 2h25. Dont 5 minutes de préparation pour l'oral HGEMC

**EG 2 : Mathématiques et physique-chimie :**

Coefficient : 2

Nature de l'épreuve : Epreuve écrite 1h30

**EG 3 : Education physique et sportive :**

Coefficient : 1

Nature de l'épreuve : Epreuve écrite 1h.

**Epreuve facultative : Langue vivante :**

Coefficient : 1

Nature de l'épreuve : Epreuve orale 12 minutes

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.